



**DECLARATION LIMINAIRE
COMITE TECHNIQUE de PROXIMITE
de la COUR D'APPEL de REIMS
du 12 JUILLET 2022**

Monsieur le Premier Président, Monsieur le Procureur Général,

A la première lecture de la Circulaire de Localisation des Emplois 2022, on pouvait supposer que les emplois localisés étaient en hausse par rapport à 2021. Mais comme toujours il s'agit d'une manipulation des chiffres par le ministère. En effet, la CLE 2022 comptabilise désormais les contractuels B, déjà présents en 2021, ce qui a donné l'illusion d'une augmentation des effectifs.

En revanche, en seconde lecture on remarque qu'au final, aucun nouvel emploi pérenne n'a été localisé pour le ressort de Reims.

L'UNSa SJ constate la vacance, toutes catégories confondues sur le ressort, de 10 postes et déplore qu'au cours du second semestre ce chiffre atteindra 17 postes. A cela s'ajoutent les CMO, CLM, CLD, temps partiels et congés maternité. La rentrée s'annonce très tendue, comment comptez-vous venir en soutien des agents du greffe qui doivent d'ores et déjà faire face à des conditions de travail difficiles?

Les dysfonctionnements informatiques sont le triste lot quotidien de tous les agents du greffe, quel que soit leur service et leurs missions. Quelles solutions sont envisagées pour y remédier ? Des actions ont-elles été menées pour signifier que cela ne pouvait plus continuer ?

Les défauts d'indicateurs actualisés et fiables sur la charge de travail des agents du greffe sont régulièrement pointés. Nous restons convaincus que l'immense perte de temps inhérente aux difficultés informatiques devrait être prise en compte dans Outilgref. L'UNSa SJ vous demande de relayer cette requête auprès du ministère.

Dans un tel contexte, les équipes encadrantes ne sont pas épargnées. Elles ne peuvent répondre à toutes les sollicitations des agents et aux multiples demandes du ministère dans des délais toujours plus contraints. L'UNSa SJ demande la mise en place d'un réel plan de soutien à ces personnels essentiels au fonctionnement équilibré des services.

Suite à la réforme des Hospitalisations sous contrainte/iso contention, comme l'UNSa SJ l'avait craint et dénoncé en son temps, ce contentieux supplémentaire, à effectif constant, crée de réelles tensions au sein des greffes. Quelles solutions et quels moyens envisagez-vous de donner à vos agents pour leur permettre d'accomplir leur mission dans des conditions acceptables ?

Vous témoignez de votre volonté de favoriser l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents par la mise en place d'un groupe de travail. L'UNSa SJ rappelle que ces actions ne pourront être efficaces que si elles sont préalablement accompagnées d'un déploiement d'effectifs suffisant et de moyens informatiques performants.

Les élus UNSa SJ : Gérald MARCHIANDO
Laurence DIEMER
Valérie CHEF
Carole MOUREY, secrétaire régionale, nommée expert